

Lettre* ouverte à ...

M. le président de la République, pendant votre campagne à l'élection présidentielle, vous avez déclaré vouloir porter l'effort de recherche de la France à 3% du PIB en 2010. Vous repreniez en cela l'objectif affiché par l'Union Européenne (UE), encore qu'il faille "préciser qu'il ne s'agit pas d'augmenter l'effort public mais bien celui des investissements du secteur privé dans la recherche" (interview de Ph. Busquin à RDT info, avril 2002).

M. le Premier ministre, lors de votre interview à la télévision le jeudi 3 avril 2003, vous avez déclaré par trois fois que vous estimiez la recherche comme une priorité votre action gouvernementale.

Mme la Ministre déléguée à la Recherche, dans le Monde du 28 mars selon vous : la mobilisation actuelle des personnels de la recherche publique «*exprime une inquiétude que j'entends comme l'ensemble du gouvernement l'entend*» et «*renforce la politique que je mets en œuvre au sein du gouvernement, à savoir positionner la recherche comme une priorité pour construire l'avenir*».



Après les protestations et les manifestations du 20 mars, pour calmer nos esprits, vous venez (le 9 avril) de "dégeler" les crédits que vous aviez gelés le 17 mars (ce qui en termes "financièrement corrects" s'appelait "constituer une réserve de précaution"). Certes, vous vous êtes engagée à ce qu'aucune nouvelle annulation de crédits ne touche en 2003 les EPST, mais pouvez-vous affirmer qu'à la fin de l'année, il ne sera pas procédé à un nouveau gel de crédits et de postes ?

En effet, nos craintes ne sont pas levées. Listons ci-dessous

quelques réflexions que liront peut-être nos gouvernants, s'ils en ont le temps...

Augmenter les investissements du secteur privé dans la recherche justifie-t-il de réduire l'effort public ?

Carence des entreprises

Tout le monde s'accorde à reconnaître la carence du secteur économique français dans le financement de la recherche française. Plutôt que de développer

leur recherche en interne, les entreprises ferment leur centres de recherche comme Aventis à Romainville –1300 emplois–, voire les restructurent en cherchant à externaliser une partie pour peser sur les coûts et diminuer les masses salariales. De plus, peu de cadres ou d'ingénieurs du secteur privé (et des corps de l'Etat) ont pratiqué la recherche et encore moins ont soutenu une thèse : environ 10% (25% en chimie et pharmacie) contre 50% en Allemagne et aux USA. N'est-il pas temps que le gouvernement prenne l'initiative de faire reconnaître la thèse par les

dirigeants du MEDEF en l'inscrivant dans les conventions collectives ?

Carence des banques

Chacun sait que cette frilosité vaut aussi pour le secteur bancaire privé et public, qui renâcle à investir dans l'innovation et les PME technologiques. De plus, le comité Richelieu (qui regroupe les PME innovantes) ne cesse de dénoncer la «rigidité» des dispositifs français et européens qui ne permettent pas un accès significatif de start-up innovantes aux marchés publics. Cette «rigidité» se retrouve aussi dans les mécanismes de mise en place et de gestion des fonds d'investissement qui sont par trop complexes selon le délégué général de l'Association Nationale de la Recherche Technique (M. D. Randet, le Monde du 11 mars 03). Néanmoins estime ce dernier, «*l'amont ne pousse pas la recherche assez loin, jusqu'au développement technologique. Car le capital-risque n'est pas fait pour payer ce type d'investissements. Aux USA, c'est la commande publique, la défense ou la Nasa qui en assurent le financement*».

Carence de l'Etat



Face aux frilosités des secteurs industriel et bancaire, on en revient donc à l'importance des responsabilités de l'Etat dans le financement de la recherche et du développement (R&D), ce d'autant qu'au cours de la dernière décennie, l'effort de R&D est tombé en France à 2,1% du PIB, contre 2,5% en

Allemagne, 2,7% aux USA et 3% au Japon. Alors pourquoi, et contrairement à vos belles déclarations, avez vous procédé à une annulation de crédits fin décembre 2002 suivie d'une baisse du budget 2003 par rapport à celui de 2002 (loi de finances) et à une nouvelle annulation de crédits le 14 mars 2003, grevant ainsi gravement les budgets civils de recherche, coupes qui vont hypothéquer l'avenir du 3% du PIB en 2010 et donc du pays ? C'est ainsi que, concernant le CNRS :

- Les autorisations de programme (AP) qui se montaient à 457 M€ début 2002, ont été amputées d'un total de 71 M€ soit une chute de 16% (21% pour l'INSERM, 15% pour l'INRA). Seuls les crédits affectés au FNS, qui dispense ses fonds en toute obscurité, augmentent de 20% !

- Quant aux crédits de paiement (CP), les 412 M€ du début 2002 ont été amputés d'abord de 30 M€ en décembre 2002, puis ont maigri jusqu'à 340 M€ début 2003 pour être de nouveau diminués de 38 M€ en mars 2003. Ceci représente donc une chute totale de 34% par rapport à janvier 2002 (28% pour l'INSERM, 26% pour l'INRA) et non de 9,3% comme vous l'avez affirmé, Mme la ministre, en divisant 38 M€ par 412. L'opération est certes juste mais constitue une grave déformation comptable de la réalité.

Et enfin, pourquoi le ministère de tutelle n'a toujours pas versé au CNRS la totalité de la subvention d'Etat de 2002 soit 172 M€ et pourquoi a-t-il rapatrié par de simples jeux d'écritures financières 100 M€ de fonds propres au CNRS qui résultent de contrats obtenus par les laboratoires ? Résultat, le CNRS est obligé de prélever sur son fonds de roulement pour survivre.

Plus inquiétant, d'autres voix, émanant du secteur économique, se permettent de donner des conseils qui font surtout florès pour augmenter le chômage : pour sauver l'entreprise CNRS à tout prix, il faudrait selon elles fermer 30% des laboratoires (bien sur les moins

performants). Mais que ferait-on alors des personnels titulaires qu'on ne peut (mal)heureusement pas licencier ? Seront-ils redistribués dans d'autres laboratoires qui eux seraient «compétitifs» ? Quant au ministère du budget, son représentant au CA du CNRS a même été jusqu'à déclarer qu'il était prêt à financer la recherche mais à condition que cela rapporte à la France plus que cela ne coûte, et ce pour diminuer le déficit public ! En toute sincérité, comment, Mme Haigneré, pouvez-vous encore déclarer que la recherche est un secteur prioritaire ?...

Qui veut tuer son chien

Mme la Ministre, dans votre conférence du 4/12/2002, donc 3 semaines avant la première coupe de crédits, vous avez déclaré à la presse : « *L'effort de la France en recherche est certes significatif, mais les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements et des enjeux. (...) La baisse du nombre de brevets déposés et surtout de ceux réellement exploités est sensible. La recherche française produit également 5,2% des publications mondiales. Tous les indicateurs indiquent l'érosion du potentiel scientifique. En terme d'efficacité, tous les indicateurs montrent que l'impact de nos publications a diminué au cours des dernières années. La France est le premier grand pays de l'OCDE pour l'importance de l'effort public de recherche* ». Est-ce parce que nous serions improductifs qu'il faudrait nous pénaliser en nous coupant les crédits ? Et est-ce qu'en nous les coupant, nous redeviendrions compétitifs ? C'est de fait, la reprise de l'argumentaire des articles qu'O. Postel-Vinay publie dans « La Recherche », revue scientifique qui ne doit sa survie qu'au grand nombre d'abonnements d'organismes et de laboratoires de recherche publics. Or, leur activité est critiquée par la ligne éditoriale et ce sans aucun droit de réponse, en plein déni de la déontologie la plus élémentaire :

mentionnons au passage le silence étourdissant de « La Recherche » qui, contrairement à « Sciences », n'a pas dit un mot ni sur les 5500 signataires de la pétition contre le système paralysant, tatillon et « rigide » des marchés publics imposé aux laboratoires par le ministère du budget, ni sur les 6000 signataires de l'Appel des scientifiques contre la récession des crédits du budget 2003, ni sur les 7000 signataires de l'Appel à la solidarité de Mme la Ministre, ni sur l'Appel de Cochin). Cela étant, on peut prouver en quoi ces écrits sont partiels et erronés.

• « *La France est le premier grand pays de l'OCDE pour l'importance de l'effort public de recherche* » ? Il convient de nuancer cette affirmation car la France consacre, comme les USA, le Royaume Uni et l'Espagne, 25% de ses crédits publics de recherche à la recherche militaire. Si comme le fait l'OST (Indicateurs 2002, p. 182-184), on ne retient que les crédits publics de recherche civile et qu'on les rapporte aux dépenses totales de recherche, la France (30,5%) se situe bien en dessous de la moyenne européenne (32,5%) et en 8^{ième} position des 13 pays européens (sans compter le Luxembourg et la Grèce). Si on rapporte ces crédits par habitant, la France est en 7^{ième} position et derrière l'Allemagne.

• « *l'impact de nos publications a diminué au cours des dernières années* » ? Allusion à l'indice de citation des publications (0,95 pour la France contre 1,05 pour le Royaume Uni et 1,07 pour l'Allemagne). Bien que ces fluctuations soient peu significatives, encore faut-il souligner que le « Citation Index » est une base anglo-saxonne qui sélectionne une partie des revues internationales en sur-représentant la biologie et la médecine (50% du total), ce qui est loin d'être la proportion en France.

• « *La recherche française produit également 5,2% des publications mondiales* » ? Certes, mais encore faut-il rappeler que la part des

publications françaises est passée de 4,2% à 5,2% en quinze ans (soit un gain de 24%) pendant que celle des USA a diminué de 16%, passant de 36,3% à 30,5%. Si on rapporte ce nombre de publications par habitant, on constate alors que la France (61 millions d'habitants) fait mieux que l'Allemagne (6,9% des publications pour 82 millions d'habitants).

• « *La baisse du nombre de brevets déposés et surtout de ceux réellement exploités est sensible* » ? C'est un problème réel et il est probable que la recherche publique civile pourrait contribuer à son redressement. Mais pourquoi devrait-elle être responsable d'un tel état de fait puisque dans tous les pays, 90% ou plus des brevets sont déposés par l'industrie (y compris publique, donc pour la France le nucléaire, l'espace, l'Airbus, le TGV, etc.) et que la contribution du secteur privé français est ridiculement faible. De plus, il ne faudrait pas demander à la recherche fondamentale ce qui est du domaine de compétence de la recherche technologique. Contrairement aux inventions, on ne brevète ni les découvertes qui en sont souvent à l'origine (les rayons X pour la radiographie ou le scanner, la radioactivité naturelle et artificielle pour les centrales nucléaires, le pompage optique pour l'effet laser, la supraconductivité et la résonance magnétique nucléaire pour l'imagerie médicale, etc.) ni le vivant...

• « *les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements et des enjeux* » ? Certes, mais contrairement aux USA qui ont assuré une progression régulière de leurs dépenses de R&D, encore aurait-il fallu que les financements n'aient pas été en accordéon, plusieurs crises budgétaires graves ne permettant pas depuis 1970 de tenir tous les fronts : développer les recherches fondamentales, technologiques et investir dans de grands programmes. Ne confondons pas ces derniers avec le gaspillage abyssal de notre participation aux « vols habités » qui, chaque année et

ce depuis 1996, représente la moitié des crédits récurrents de tous les EPST (!) et dont on attend toujours de voir les retombées économiques en termes d'innovation, etc.

Jeune et abstinence



• Mme la Ministre, vous avez aussi déclaré dans une précédente conférence de presse (septembre 2002) que le plan pluriannuel de recrutement était abandonné et que votre objectif était de limiter (toujours au nom de la priorité des choix ?) à 3% de l'effectif le taux de renouvellement annuel, contre 4,5% les années précédentes. Compte tenu des départs en retraite, limiter à 3% le recrutement représente chaque année au minimum une perte de 1% du potentiel humain des organismes de recherche. Est-ce ainsi que vous comptez vous opposer à la « fuite des cerveaux quand des chercheurs français, jeunes docteurs, scientifiques confirmés, quittent notre pays » (cf. conférence de presse du 04/12/2002) ? Alors que les USA leur offrent une précarité plus alléchante, pensez-vous les retenir, voire les faire revenir en 2003 en leur proposant pour tous les EPST, 400 postes de CDD de 18 mois non renouvelables au lieu des 125 postes de chercheurs (sans oublier 125 postes d'ITA) titulaires qui auraient dû être créés et qui s'ajoutent aux 150 postes supprimés ? Et si cela était, les doctorants qui ne seront pas titularisés seront durablement précarisés. L'âge moyen de recrutement au niveau Chargé de recherche ou Maître de Conférences étant de 33 ans, ils se retrouveront

sur le marché de l'emploi à un âge trop élevé pour être embauchés dans le privé et les services.

- Au-delà des aspects conjoncturels évoqués pour justifier votre politique, n'y a-t-il pas une volonté délibérée de créer les conditions pour que les organismes de recherche publique perdent leurs capacités créatrices : restriction de crédits et contrôle tatillon de leur gestion, diminution des recrutements de titulaires et embauches de précaires sans parler du rôle amoindri dévolu au Comité National de la Recherche Scientifique, organisme démocratique que les scientifiques étrangers y compris états-unis nous envie. Une fois paralysés dans leur fonctionnement, il sera alors plus facile de dénoncer leur «improductivité et leur rigidité » afin de pouvoir leur imposer un financement contractuel sur projets. N'est-ce pas, Mme la Ministre, le sens de vos déclarations du 04/12/2002: « ...en rupture avec une logique de financement privilégiant les structures, développons une culture de projets soumis à évaluation... éventuellement contradictoire.. » qui « conditionnera l'engagement de l'Etat en termes de financement et d'attribution de personnels » engagement qui sera d'autant plus ferme que ces projets seront des coopérations qui « doivent intégrer d'une manière plus systématique une politique

d'innovation et de transfert dynamique des résultats vers l'entreprise ». Or les financements contractuels ou sur projets existent déjà depuis longtemps notamment au CNRS et à l'INSERM, quand ils ne sont pas majoritaires dans le financement de nombreux laboratoires. Mais sans doute voulez vous aller encore plus loin dans la contractualisation du public et de sa soumission au privé (en attendant sa privatisation ?). N'est-ce pas le sens d'un rapport du Conseil d'Etat (CE) de 446 pages, rendu public le 20 mars 2003 (cf. site Web de la documentation française)? C'est ainsi que, de sa propre initiative (sic), le CE propose «une meilleure gestion de la fonction publique », du moins de celle qui n'exerce pas de fonctions régaliennes de l'Etat. Afin qu'elle puisse s'adapter « à la concurrence du marché mondial » et recourir à une plus grande souplesse qu'offre la « flexibilité externe », le CE propose de « substituer la convention au statut » car « il n'y a plus de raison fondamentale de maintenir sous le régime sacralisé de la fonction publique » la plupart des fonctionnaires. C'est ainsi que le recrutement par concours, donc "dégagé de l'arbitraire et du régime de faveur" (p. 234) et qui satisfait ainsi au principe d'égalité devant l'accès aux emplois de la fonction publique, serait remplacé par un simple « contrat d'affectation sur

emploi » afin de mieux permettre la libre circulation des diplômés européens au sein de l'Union Européenne : ce contrat consisterait en la signature d'«un bref document contractuel tenant compte d'un échange de vues préalables entre le fonctionnaire et l'autorité gestionnaire prenant acte d'engagements réciproques» et mentionnant le type d'emploi ainsi que sa durée... Jusqu'à preuve du contraire, les personnels des EPST ne faisant pas partie des personnels régaliens de l'Etat, nous comprenons mieux vos projets à la lueur de ceux du CE : la précarisation vise à aligner le CNRS et les autres EPST sur le système anglo-saxon en généralisant la mobilité européenne des post-docs qui, rémunérés sur contrat pendant la durée d'un projet limité dans le temps, iront d'un laboratoire à un autre. Cela permettra de réduire, puis de supprimer à terme, le recrutement d'abord des chargés de recherche, puis des maîtres de conférence, et de ne « titulariser » que les « meilleurs » comme directeur de recherche ou professeur, à 35 voire 40 ans. Le mandarinat était mort, vive le néo-mandarinat, qui redonnera leurs pleins pouvoirs aux féodalités régionales, dans le cadre d'une « décentralisation de proximité » bien comprise...

- **C'est sans doute là votre façon d'adapter les directives bruxelloises inspirées par les recommandations de l'OMC qui visent à marchandiser les services publics susceptibles d'être rentables dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).**
- **Si tel était le cas, sachez que vous pouvez compter sur notre résistance dévouée à votre politique.**

les sections syndicales du SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT de Toulouse Midi-Pyrénées.

*Si vous voulez vous associer à cette lettre, envoyez la signée (nom, labo, Email) à Intersyndicale CNRS, 14 av. Edouard Belin, 31400 Toulouse

<http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/audier.html>

<http://recherche-en-danger.apinc.org/>

<http://sntrs.free.fr/>

http://sgen_cfdt.vjf.cnrs.fr/

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000123.shtml>